

CANADA

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

Municipalité de Grand-Remous

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 17 septembre 2015 à compter de 8h30 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévost au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

Sont présents :

Mme Johanne Bonenfant – Mairesse suppléante

M. Patrick Courville – Conseiller

M. John Rodgers – Conseiller

M. Éric Bélanger – Conseiller

Mme Julie Rail, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait office de secrétaire de la séance.

Assistance

Aucune assistance.

E-1709-692

Ouverture de la séance ordinaire

La mairesse suppléante, Johanne Bonenfant, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la séance ouverte à 8h33.

E-1409-693

Adoption de l'ordre du jour

Le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

E-1709-694

Adjudication du contrat de l'appel d'offres GRA-15-04 - Réfection du Harry Johns

SOUSSIONNAIRE	TOTAL DE LA SOUMISSION (AVANT LES TAXES)
Bolduc et Lacelle Excavation inc. ¹	57 365.97 \$
Lacelle et Frères inc.	93 546.87 \$
Construction FGK inc. ²	115 036.35 \$
Excavatech J.L.	132 198.00 \$
D. Heafey et Fils inc. ²	136 829.00 \$

¹ **Soumissionnaire non conforme**

² **Soumissionnaires avec irrégularités mineures**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le Service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la préparation et l'analyse de l'appel d'offres pour les travaux de réfection du chemin Harry Johns;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture de l'appel d'offres GRA-15-04, le Service de Génie municipal a effectué l'analyse de conformités des soumissions et émis ses recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, Bolduc et Lacelle Excavation inc., est jugée **non conforme**;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, John Rodgers, propose et il est résolu que le Conseil octroie le contrat à **Lacelle et Frères inc.** pour la somme de 93 546.87 \$ plus les taxes applicables et que le mandat de surveillance des travaux soit octroyé au Service de Génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau. La directrice générale, Julie Rail, est autorisée à signer tout document relié à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Julie Rail, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la municipalité de Grand-Remous, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

E-1709-695

Demande de soutien et d'appui auprès des ministères pour l'application de règlements municipaux

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'adopter des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le devoir de faire respecter les règlements municipaux en vigueur sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'application de certains règlements nécessite l'obligation d'obtenir certaines informations détenues par des organismes gouvernementaux tels que la Société de l'assurance automobile du Québec - SAAQ et/ou la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de ces informations, il devient difficile, voire même impossible, de faire respecter certains règlements lors d'infraction commise sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les Villes ayant leur propre service de police ont déjà accès à ces informations;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient être reconnues au même titre que la Sûreté du Québec et ainsi permettre l'accès ou l'échange d'informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Patrick Courville, propose et il est résolu que demande soit faite auprès des ministères des Affaires municipales et Occupation du territoire, de la Justice Québec-Canada et de la Sécurité publique afin qu'ils nous soutiennent, nous appuient et prennent les mesures nécessaires afin que les Municipalités soient reconnues et puissent avoir accès à ces informations pour l'application de ces règlements.

QUE demandent d'appui soit envoyée à la Fédération québécoise des municipalités - FQM, à l'Union des municipalités du Québec - UMQ, à la Députée Stéphanie Vallée, aux Municipalités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, les Villes de Montréal et Québec ainsi qu'à toutes les MRC du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions et parole au public

Aucune question.

E-1709-696

Levée de la séance

Le conseiller, Éric Bélanger, propose et il est résolu de lever la présente séance à 8h42.

Adoptée à l'unanimité

**Johanne Bonenfant
Mairesse suppléante**

**Julie Rail
Directrice générale**

